

DE LA LEXICOGRAPHIE SPÉCIALISÉE À LA TERMINOGRAPHIE : VERS UN « MÉTADICIONNAIRE » ?

Contribution publiée dans Thoiron (Ph.) et Béjoint (H.), dir., *Le sens en terminologie*,
Lyon, Presses universitaires de Lyon (Travaux du C.R.T.T.), p. 127-152.

RÉSUMÉ

Les exigences d'une gestion informatisée conduisent à envisager le problème de l'équivalence d'une manière comparable en lexicographie spécialisée et en terminographie. Les progrès liés à l'informatisation des dictionnaires de traduction et la nécessité de pouvoir y intervertir les langues source et cible conduisent à adopter un point de vue homonymique. Il s'agit d'une tendance de fond, puisque le traitement informatique des dictionnaires monolingues de la langue générale implique souvent, lui aussi, un dégroupement des entrées. De ce point de vue, l'approche conceptuelle et onomasiologique présentée comme indispensable à la démarche du terminographe mérite d'être reconsidérée sous un angle beaucoup plus pragmatique. Il convient de se demander si la méthodologie du dictionnariste ne dépend pas moins de la distinction – toujours problématique – entre langue générale et langue de spécialité que du choix entre les perspectives multilingue et monolingue.

Mots-clés : *lexicographie spécialisée, terminographie, internet, dictionnaire électronique, métadictionnaire.*

1 DES DICTIONNAIRES SPÉCIALISÉS

La théorie voudrait que la terminographie se distingue de la lexicographie par un faisceau de caractéristiques : focalisation sur la langue spécialisée, approche conceptuelle, monosémie, onomasiologie, normalisation, synchronie, classement systématique, etc.¹ Dans la pratique, la langue spécialisée est décrite dans des dictionnaires dont la méthodologie se rapprochera plus ou moins de l'approche lexicographique ou terminographique. Comme le suggère Pierre Lerat (1995 : 173), « Si l'on considère le dictionnaire de langue générale comme le degré zéro de la terminographie, le premier niveau en est le dictionnaire spécialisé unilingue. » Consacré à un corpus limité, généralement monolingue, celui-ci propose un classement alphabétique d'entrées polysémiques sous lesquelles les syntagmes sont traités comme des usages particuliers.

« Inversement, un dictionnaire spécialisé est proprement terminologique s'il se caractérise par les propriétés suivantes : multilingue, limité à une thématique fortement spécialisée, avec indexation sur les notions (numérotées) et sur les unités terminologiques correspondantes (dans chaque langue). » (Lerat 1995 : 174.) Les exigences du multilinguisme conduisent nécessairement à y restreindre l'extension des définitions en fonction de l'équivalence. De même, la stricte distinction des sous-domaines et des relations sémantiques implique que l'on y distingue davantage de notions, quitte à multiplier les cas d'homonymie.

1.1 Une multiplicité de produits

Dans les faits, chaque dictionnariste de la langue spécialisée tente, avant tout, de concevoir un produit adapté à ses besoins et aux besoins de ses lecteurs potentiels : le résultat est très souvent un produit éloigné des exigences « académiques » auxquelles sont formés les lexicologues et terminologues patentés.

L'écrasante majorité des dictionnaires spécialisés monolingues sont avant tout des encyclopédies (dictionnaire de médecine, d'informatique, de marine...) et beaucoup plus rarement de véritables dictionnaires de langue proprement dits². Ces encyclopédies spécialisées monolingues - qui peuvent éventuellement présenter des équivalences, comme par exemple le *Dictionnaire de l'océan* du CILF (1989) - sont généralement conçues par un ou plusieurs spécialistes du domaine et s'adressent, selon les cas, à des lecteurs plus ou moins avertis.

Si l'on peut rencontrer quelques véritables lexicographies spécialisées bilingues, il semble beaucoup plus difficile de trouver des exemples de lexicographies spécialisées multilingues. Parallèlement, l'observateur attentif trouvera peu d'exemples – en dehors d'éventuelles normes nationales - de terminographies monolingues adoptant une démarche strictement conceptuelle et fournissant des définitions strictement monosémiques. Les dictionnaires bilingues et surtout polyglottes – souvent rédigés par des traducteurs - sont généralement des lexiques présentant une simple liste d'équivalents sans aucune garantie de fiabilité. À l'exception de travaux dont la qualité d'information est le résultat d'une volonté politique³, les terminographies multilingues *stricto sensu* sont souvent d'une grande indigence pour ce qui est de la description linguistique. On ne trouve quasiment pas de dictionnaires en plus de trois langues qui présentent une information aussi complète que les dictionnaires spécialisés monolingues...

<i>Définitions</i>	Dictionnaires bilingues	Dictionnaires polyglottes
Aucune	Hazard (1951) Ratcliff (1983) Dobenik & Hartline (1989) Glénans (1993) Bruno & Mouilleron-Becar (1994)	IMCO (1963) Segditas (1965-1966) A.I.P.C.N. (1966) Vandenberghe & Chaballe (1978) Bakr (1987) Van der Tuin & Newman (1993) Vandenberghe & Johnen (1994) Verhaege (1994)
Dans 1 langue	Gruss (1978) Randier (1979)	Kerchove (1961) Merrien (1962) CILF (1989)
Dans chaque langue	O.N.U. (1992) ⁴	C.E.C. (1992a et b)

Tableau 1 : Corrélation de la présence de définitions et du nombre de langues dans des dictionnaires de marine parus après 1945 et incluant la langue française⁵

L'enjeu pour le terminographe est donc clairement de pouvoir présenter des produits d'une qualité équivalente à ceux réalisés dans une perspective lexicographique. À moins d'avoir une confiance totale et aveugle dans son travail, on est en droit d'attendre de la part de l'auteur un minimum d'informations sémantiques sur les équivalences produites. Force est de reconnaître qu'en dehors du *Dictionnaire de la machine-outil* d'Eugen Wüster (1968), on ne connaît pas un grand nombre de semblables produits.

1.2 Un continuum ?

On a souvent fondé la distinction entre terminographie et lexicographie sur des points de doctrine, alors que la pratique, et plus particulièrement les progrès de l'exploitation informatique, montrent que la différence est plutôt d'ordre pragmatique. La lexicographie spécialisée œuvre dans un cadre monolingue ou bilingue mais est impuissante à gérer plus de deux langues à la fois⁶. Avec les années et à mesure que l'on tente d'informatiser des dictionnaires, la terminographie apparaît davantage comme une tentative pragmatique d'établir des équivalences dans un cadre multilingue que comme une discipline autonome fondée sur l'ontologie. En ce sens, il convient tout particulièrement de s'interroger sur la pertinence d'une terminographie monolingue fondée sur une prétendue approche conceptuelle des langues ; à moins qu'il ne s'agisse clairement d'un projet national de normalisation.

Une comparaison approfondie d'un grand nombre de dictionnaires montre que le passage de la lexicographie spécialisée à la terminographie se fait au fil d'un *continuum* où le nombre de langues marque clairement la transition :

1 langue	2 langues	3 langues	... langues	n langues
lexicographie spécialisée				
	terminographie			

Tableau 2

On pourra rétorquer qu'une telle analyse néglige une autre différence fondamentale entre la terminographie et la lexicographie spécialisée. La terminographie est fondée sur une démarche onomasiologique proche de l'inventaire : tout concept pouvant faire l'objet d'une désignation reçoit une entrée, tandis qu'un ouvrage de nature plus lexicographique n'accorde pas d'entrée à la désignation du moindre hyponyme. Dans la pratique, cette distinction recoupe toutefois quasi parfaitement celle du nombre de langues, puisque l'on connaît peu de dictionnaires spécialisés monolingues dressant un inventaire systématique de toutes les variétés d'hyponymes (par exemple, tous les types de boulons). Plus encore, l'analyse montre que peu de terminographes dressent un tel inventaire systématique des concepts du domaine, sinon quelques exceptions célèbres tels Paasch (1901)⁷ et Schlomann (1906-1932).

2 DES AXIOMES À REVISITER

La terminologie théorisée dans la tradition wüsterienne⁸ est fondée sur un certain nombre d'axiomes, dont certains peuvent être aisément remis en cause par tout linguiste qui a étudié un vocabulaire de spécialité avec un minimum de sérieux. Le principe selon lequel le terme spécialisé est nécessairement monosémique ou celui qui voudrait que la synonymie et l'homonymie sont massivement absentes des vocabulaires de spécialité ont déjà été sérieusement relativisés par d'excellents auteurs. Dans le meilleur des cas, peut-on reconnaître le droit aux terminologues normalisateurs de rêver de normaliser le lexique de tel domaine pour en bannir ces phénomènes propres à toute langue vivante...

2.1 Découpage sémantique

La principale barrière qui sépare le dictionnaire monolingue du dictionnaire de traduction est le découpage du sens. Dans un dictionnaire monolingue, on divise une entrée en autant d'acceptions et de sens dérivés que jugé nécessaire en fonction de critères historiques, sémantiques, syntaxiques ou morphologiques sur lesquels il ne convient pas de revenir ici. Ces mêmes critères peuvent, par ailleurs, servir à distinguer des entrées homonymes dans le cas de dictionnaires monolingues optant pour une approche homonymique en langue générale (*Dictionnaire du français contemporain*, *Lexis*, *Micro-Robert...*).

Dans un dictionnaire monolingue consacré à un langage de spécialité déjà ancien (marine, médecine, droit...), la présence d'entrées polysémiques demeure possible, même si les sens dérivés ne semblent pas aussi nombreux que dans la langue générale. Seule une fine distinction des sous-domaines permettrait de procéder à un éventuel dégroupement homonymique, auquel la plupart des auteurs répugnent par ailleurs.

Si les dictionnaires de traduction tendent à présenter des acceptions monosémiques, c'est avant tout parce qu'elles sont le cadre strict de l'équivalence. Cet état de fait s'explique aisément : le besoin de délimiter strictement des acceptions naît avant tout de la nécessité d'établir des équivalences quelles que soient les langues source et cible. Dans ce cadre, le critère de délimitation du sens est clairement imposé par la ou les langues entre lesquelles on souhaite jeter des ponts. Ce phénomène est déjà vrai en langue générale : là où le *Nouveau Petit Robert* (1993) regroupe dans une acception générale tous les cas où la désignation *banane* est utilisée par analogie de forme, le *Robert & Collins Senior* (1993) est contraint de clairement séparer chacune de ces acceptions. Ici le critère est donc très strict : un sens est créé à chaque fois que l'on observe une traduction différente⁹.

Banane [banan] **nf** **a** (*fruit*) banana. **b** (*Aut*) override. **c** (*Coiffure*) quiff (*Brit*), pompadour (*US*). **d** (*arg Mil*) medal, decoration, gong*. **e** (*arg Aviat*) twin-rotor helicopter, chopper**. **f** [*sac*] waist-bag, bum-bag.

Banana [bə'na:nə] **1 n** (*fruit*) banane *f*; (*tree*) bananier *m* **2 comp** [...]¹⁰

Robert & Collins Senior (1993)

On se doit de rappeler aussi une différence rarement soulignée : le dictionnaire bilingue de la langue générale comporte traditionnellement deux parties inversant les langues source et cible, alors que les dictionnaires bilingues ou multilingues de la langue spécialisée ne comportent généralement qu'une seule partie, suivie d'un index permettant l'inversion du couple de langues. Ils s'exposent ainsi à la critique majeure de n'être fiable que pour un sens de traduction : celui qui part de la première langue à partir de laquelle ils ont été conçus.

A priori, cette absence de distinction des couples de langues par des parties séparées est très proche du fonctionnement de tout dictionnaire de traduction dans une base de données, alors qu'une microstructure de type lexicographique posera bien davantage de problèmes de conversion et de représentation (*cf.* 3.1). Toutefois, si au premier regard, il semble plus facile d'informatiser une terminographie, l'argument de la facilité se retourne facilement contre celle-ci : puisque se prêtant à une informatisation immédiate, elle néglige le problème de l'inversion des langues.

2.2 Principe d'équivalence notionnelle

Comme nous avons déjà tenté de le montrer par le passé (Van Campenhoudt 1996), l'établissement d'une équivalence rigoureuse, apte à permettre l'intervention des langues source et cible dans un dictionnaire spécialisé en n langues, revient généralement à appliquer un principe fort simple que nous avons dénommé *principe d'équivalence notionnelle (P.E.N.)*.

Si A de L_1 (langue 1) est équivalent à α de L_2 (langue 2) et si A de la L_1 est équivalent à β de L_2 alors que α de L_2 n'est pas synonyme de β de L_2 , c'est que probablement A de L_1 possède deux sens qui devraient être différenciés par deux entrées distinctes au sein du dictionnaire.

	L_1	L_2
Entrée 1	A	α
Entrée 2	A	β

Ce principe est très proche du principe d'établissement des nœuds dans un réseau sémantique monolingue. Bernard Levrat et Gérard Sabah (1990 : 93) rappellent que dans divers réseaux sémantiques, un lien d'équivalence permet de représenter les relations de synonymie : « *lors de la gestion automatique du réseau, ce lien peut être utile pour mettre en évidence des polysémies potentielles : si A est synonyme de B et si A est synonyme de C alors que B n'est pas synonyme de C , c'est que probablement A possède deux sens qui devraient être différenciés par deux nœuds du réseau.* » Dans cette perspective, plusieurs synonymes peuvent désigner un même nœud du réseau et avoir une même description sémantique. Parallèlement, plusieurs nœuds peuvent être désignés par des homonymes, dans la mesure où ils entretiennent des relations sémantiques différentes.

Tout autorise à penser que le développement de l'ingénierie de la connaissance contribuera profondément au rapprochement de la terminographie et de la lexicographie spécialisée par le biais d'une méthodologie commune. On sait déjà que les liens sémantiques offrent des critères parmi les plus pertinents pour différencier les acceptions. Couplée au P.E.N., la prise en compte des relations sémantiques permet de mieux observer le découpage du réel observé dans chaque langue et d'en tenir adéquatement compte lors de la rédaction des définitions (Van Campenhoudt 1996).

Les équivalences nées de l'application du P.E.N. doivent être regroupées sous la même entrée. Le contenu sémantique ainsi délimité rend compte d'un pur compromis pragmatique visant à permettre l'équivalence quel que soit le couple de langues et le sens de traduction. Il serait absolument abusif de prétendre que ce contenu sémantique correspond à un « concept », puisque c'est exactement le même principe qui est d'application dans le dictionnaire de traduction bilingue de la langue générale. En fait, l'entrée a une extension sémantique qui est le résultat d'un pur compromis entre différentes langues, celle qui discrimine davantage le réel imposant son point de vue aux autres.

L'application stricte du P.E.N. s'accompagne de plusieurs conséquences qui ne correspondent sans doute pas toutes aux vues de certains adeptes convaincus de la terminologie conceptuelle :

- L'homonymie dans une base de données en langue spécialisée peut être l'indice d'un travail affiné d'établissement des équivalences ;

- Les synonymes doivent forcément se définir de la même manière ;
- Une définition peut être polysémique tant qu'elle n'implique pas de changement d'équivalent au sein du même domaine de spécialité ;
- Plus on traite de langues, plus l'étendue des acceptions aura tendance à diminuer et plus la polysémie aura tendance à s'estomper.

La dernière conséquence est assurément celle qui nous éloigne le plus de l'approche conceptuelle et normalisatrice : produire un dictionnaire de traduction spécialisée multilingue peut se réaliser dans un cadre descriptif fondé sur l'observation des différences entre les langues. Cela implique toutefois d'accepter de remettre en cause le contenu sémantique du dictionnaire et les équivalences proposées à chaque fois que l'on prendra une nouvelle langue en compte. Cela implique aussi d'accepter que, comme en langue générale, il puisse être difficile de désigner une notion d'une langue particulière, sinon en recourant à un artifice classique : hyperonyme, emprunt, périphrase...

2.2.1 NOTIONS INTERLINGUISTIQUES OU CONCEPTS ?

Dans un article paru dans *Terminologies nouvelles* (Van Campenhoudt 1991), nous avons jadis suggéré qu'en traduction, la « notion interlinguistique »¹¹ est le résultat variable d'une comparaison du découpage de la réalité par deux langues différentes. Pour illustrer l'importance de ce principe de recherche de l'isomorphisme¹² en terminographie multilingue, nous évoquons le problème du spectre des couleurs, déjà soulevé par Lyons (1970 : 46-47) à travers le schéma suivant :

français	<i>rouge</i>	<i>orange</i>	<i>jaune</i>	<i>vert</i>	<i>bleu</i>
A	a	b	c	d	e
B	f	g	h	i	j
C	p	q	r	s	

Tableau 3 : Problème posé par Lyons (1970 : 46-47)

Pour rendre compte d'un semblable chevauchement culturel, un dictionnaire trilingue devrait permettre trois combinaisons de langues (soit A-B, A-C et B-C) et six sens de traduction (soit $A \Rightarrow B$, $A \Rightarrow C$, $B \Rightarrow A$, $B \Rightarrow C$, $C \Rightarrow A$, $C \Rightarrow B$). Nous avons ainsi été amené à défendre l'idée que le nombre de notions interlinguistiques et leurs extensions respectives variaient en fonction du couple de langues retenu. L'application du principe d'équivalence notionnelle confirme cette variation :

- A-B = 9 notions, soit : [af], [bf], [bg], [cg], [ch], [dh], [di], [dj], [ej]¹³ ;
- B-C = 8 notions, soit : [fp], [gp], [gq], [hq], [iq], [ir], [jr], [js] ;
- A-C = 8 notions, soit : [ap], [bp], [bq], [cq], [dq], [dr], [er], [es].
- A-B-C = 12 notions, soit : [afp], [bfp], [bgp], [bgq], [cgq], [chq], [dhq], [diq], [dir], [djr], [ejr], [ejs].

Dans une terminographie multilingue qui inclurait plus de deux couples de langues, le découpage devrait s'effectuer en prenant en compte toutes les notions interlinguistiques nécessaires à une traduction qui demeure correcte quels que soient le couple sélectionné et le sens de la traduction. Ainsi, un dictionnaire trilingue A-B-C devra prévoir les extensions des notions identifiées ci-dessus, soit 12 notions différentes. Chaque fois que l'on ajoutera une nouvelle langue, de nouvelles notions interlinguistiques devront inévitablement s'intégrer dans l'ouvrage et être désignées, tandis que d'autres deviendront caduques.

Pour rédiger un bon dictionnaire multilingue, il n'est donc point tant besoin de relire le mythe de la caverne ou de réduire les traditions scientifiques et techniques à une norme commune que de rendre strictement compte de l'absence d'isomorphisme entre les langues au travers d'une fine description sémantique.

2.2.2 QUAND L'ÉQUIVALENCE RÉSISTE

Dans le cadre d'un réseau notionnel, les équivalences obtenues à l'aide du P.E.N. en cas de divergence entre les langues peuvent souvent être justifiées au moyen des caractères qui président à la relation d'hyponymie (Van Campenhoudt 1996). Toutefois, nul n'ignore désormais qu'il y a de nombreuses différences entre le vocabulaire de la marine, celui de la sociologie et celui des fractales. En ce sens, nous n'oserions jamais prétendre que le P.E.N. permet de résoudre tous les problèmes que pose, par exemple, l'équivalence en terminologie juridique.

Lorsqu'on envisage des réalités plus abstraites, la question du découpage du réel peut cependant devenir plus délicate : les phénomènes naturels peuvent ainsi faire l'objet d'analyses fort différentes selon les langues, au point que l'incompatibilité des caractères activés entraîne de sérieux problèmes d'équivalence. Par exemple, lorsque le vent d'ouest passe au nord-ouest, le marin anglophone dira « *the wind is veering* », quelle que soit l'amure du navire. Par contre, le marin francophone dira plutôt « *le vent adonne* » ou « *le vent refuse* » selon qu'il navigue tribord amure ou bâbord amure. Pour arriver à traduire correctement l'expression « *the wind is veering* », il convient donc de connaître l'amure du bateau. Face à un même phénomène atmosphérique palpable, mesurable, l'anglophone et le francophone n'auront donc pas la même analyse et la manière de rendre compte du changement de vent dans chaque langue demeurera rigoureusement incompatible, à moins de connaître le contexte exact. On pourra, certes, définir la notion anglaise au locuteur de langue française, mais il n'y aura pas de terme pour la lexicaliser¹⁴.

Cet exemple et d'autres nous conduisent à suggérer que le modèle triangulaire de la terminologie – très bien décrit par Pierre Lerat (1989 : 56sv.) - a pour désavantage de ne pas prendre en compte l'aspect référentiel, contextuel qui préside pourtant au choix de l'équivalence. Force nous est aussi de constater que de tels cas mettent à mal l'approche conceptuelle de l'équivalence : la notion apparaît autant comme un fait de langue et de culture que comme le résultat d'une pure opération mentale. Dans la logique d'une perspective strictement conceptuelle, la notion correspond à un ensemble de caractères, qui constituent des propriétés de l'objet conceptualisé et sont censément compatibles d'une langue à l'autre. Pourtant, des cas comme celui du changement de la direction du vent et bien d'autres encore soulèvent assurément des questions¹⁵. Peut-on encore soutenir que les caractères émanent de l'objet et ne sont pas conditionnés par la langue envisagée? Ceci doit nous amener à réfléchir à ce que devient la notion dans le cadre du P.E.N.

L'application du P.E.N. donne – on l'a vu - des résultats différents selon les langues source et cible. Il serait absurde de prétendre que le contenu sémantique d'une fiche née de l'application de ce principe correspond à un concept. À titre d'hypothèse, nous serions tenté de le définir comme l'espace de sens qui sert de terrain d'entente entre plusieurs langues. Ceci tend à montrer que la terminographie doit avant tout demeurer une activité empreinte de pragmatisme, qui délimite des espaces de sens permettant d'établir des équivalences entre plusieurs langues. Faute de pouvoir se borner à une activité de sémantique descriptive dans chaque langue, le lexicographe ou terminographe (appelons-le comme bon nous semble) est bien obligé de délimiter ces espaces, que l'on ne saurait dénommer *concept* ou *signifié*.

3 VERS UN « MÉTADICIONNAIRE » ÉLECTRONIQUE

Le passage au dictionnaire multilingue est entièrement conditionné par une identification correcte du sens et donc des acceptions. Par ailleurs, les pages précédentes tendent à suggérer une grande parenté entre l'approche homonymique et la nécessité d'établir une équivalence rigoureuse. À l'occasion du colloque *Lexicomatique et dictionnaires* tenu en 1995 à l'Université de Lyon II, plusieurs intervenants ont présenté des modèles de gestion de dictionnaires de la langue générale fondés sur l'homonymie. Comme le notait très bien Michel Mathieu-Colas (1996), même dans un contexte monolingue, le traitement informatique de la polysémie soulève de nombreux problèmes de représentation, car il est très difficile de gérer la coexistence de plusieurs acceptions dans une même entrée. Il montrait alors comment dans le cadre du Laboratoire de linguistique informatique (C.N.R.S., Paris XIII), un pont a été jeté entre lexicologie et terminologie à travers l'utilisation du dégroupement homonymique des mots polysémiques. L'articulation des sens telle qu'elle se conçoit dans le cadre d'une approche polysémique, peut effectivement très bien être codée dans les champs *ad hoc* d'entrées homonymes.

*« Pour un phénomène aussi complexe que la polysémie, il s'avère plus opératoire, du point de vue linguistique comme du point de vue informatique, de commencer par rendre compte de la **diversité** des éléments (dégroupement maximal) avant de pouvoir décrire, avec plus de précision, les liens qui les unissent. »*

(Mathieu-Colas 1996 : 325.)

3.1 L'impératif informatique de la compatibilité

Dans un cadre informatique, l'exigence d'une identification précise des contenus et l'affranchissement de l'organisation linéaire de l'écriture conduisent à reconsidérer de manière très pragmatique les frontières déjà poreuses de la lexicographie spécialisée et de la terminographie. Face à l'ordinateur, le lexicographe se retrouve sur un pied d'égalité avec le terminographe qui doit répartir son information au sein de champs prédéfinis. À la différence du terminographe - qui devrait s'inspirer de son exemple -, le lexicographe a toutefois l'habitude de ne pas restreindre son travail à la recherche d'équivalents et aime à fournir des informations sémantiques et lexicales.

Il ne fait aucun doute qu'un dictionnaire monolingue conçu dans une perspective polysémique peut être saisi à l'aide d'une interface dédiée. Cela suppose « simplement » que l'auteur ait préalablement réfléchi à son modèle de données et à l'ensemble des champs qui lui sont nécessaires. Pour parler en termes d'informatique – et non plus de typographie et de mise en page comme dans les siècles précédents -, il faut qu'il élabore une D.T.D. et coule l'information linguistique dans le moule qu'il s'est ainsi fixé. Plus cette information sera identifiée de manière fine et précise, plus le dictionnaire évoluera aisément au fil du *continuum*. Lorsque plusieurs dictionnaires monolingues

coexistent pour un même domaine de spécialité, il semble logique que l'on puisse envisager de fusionner aisément ceux-ci pour produire un dictionnaire multilingue, qui prendra nécessairement une coloration plus « terminologique ».

Entre la théorie immédiatement applicable et la pratique surgit toutefois un obstacle difficile à franchir. Celui-ci est notamment dû à l'usage de traitements de texte ou de gestionnaires terminologiques qui reproduisent à l'écran une très rassurante page blanche. Même en cette fin de millénaire, nombre d'auteurs de dictionnaires spécialisés continuent à concevoir leur œuvre en remplissant une page blanche sur le modèle éditorial des grands dictionnaristes du passé. Ce n'est que depuis que l'on développe des formats d'échange, négociés ou aveugles¹⁶, que l'on mesure le coût exorbitant du balisage S.G.M.L. d'un dictionnaire qui a, certes, été conçu sur un support électronique, mais dont la microstructure n'obéit à aucune règle stable. Au vu du coût de constitution des dictionnaires électroniques et, plus encore, du coût de l'informatisation des dictionnaires de spécialité déjà publiés, on peut s'interroger sur la médiocrité des modèles de données utilisés par leurs auteurs.

Comme le notent très bien Nancy Ide et Jean Véronis (1996 : 174), les dictionnaires sont à la fois des textes et des bases de données ; ils « présentent donc une importante dualité entre leur structure de surface (le texte) et leur structure profonde (le contenu informationnel). » Il est très clair que seule la prise en compte de cette dernière permet une gestion informatique efficace du multilinguisme. Le chapitre 12 de la *Text encoding Initiative (T.E.I.)*¹⁷, consacré aux dictionnaires imprimés, propose un balisage très proche de la structure éditoriale de surface ; ceci explique pourquoi on n'y envisage pas la fusion des deux parties inversant les langues source et cible d'un même dictionnaire bilingue¹⁸. Les exemples proposés pour le balisage des dictionnaires multilingues – que l'on sait être des dictionnaires spécialisés – ne concernent d'ailleurs que l'une des deux parties d'un dictionnaire bilingue de la langue générale.

La T.E.I. n'offre pas de véritables spécifications pour la lexicographie spécialisée ou la terminographie éditée sur papier. Le chapitre 13 est consacré aux seules bases de données terminologiques et non au balisage des dictionnaires spécialisés disponibles en librairie. Ce chapitre a évolué vers la norme ISO/FDIS 12 200 (1998) plus connue sous le nom de *MARTIF*. S'agissant d'une norme clairement conçue pour l'échange de données électroniques, elle rend difficilement compte des problèmes posés par la rétroconversion de dictionnaires spécialisés qui n'ont pas été conçus en fonction des impératifs d'une gestion informatique¹⁹.

On peut se demander s'il est pertinent que les formats d'échange aujourd'hui en lice (T.E.I., MARTIF, GENETER) persévèrent dans la voie d'une distinction entre la lexicographie et la terminographie. La puissance des outils de balisage et les nouvelles perspectives d'exploitation directe de celui-ci (X.M.L.) plaident pour la constitution de « métadictionnaires » spécialisés. Aptés à servir dans le cadre de divers projets, ces métadictionnaires devraient permettre de générer une grande variété de produits dictionnaires dérivés, pour une ou plusieurs langues.

Dans cette perspective, il semble indispensable que, comme cela a été fait pour la gestion terminographique (ISO/FDIS 12 620 1998), un inventaire soit réalisé de tous les champs utilisés en lexicographie générale et spécialisée, en sorte que l'on puisse ensuite envisager un même format-pivot. Le projet MARCLIF (*Machine-readable Conceptual and Lexicographical Interchange Format*) de l'*International Association for Machine Translation (AMT)* paraît constituer un premier pas dans la bonne direction (Melby *et al.* 1996). Dans l'attente de semblables rapprochements, il semble utile de plaider pour une identification informatique fine de toutes les informations pertinentes dans les dictionnaires spécialisés.

3.2 Implications définitoires

On est en droit de s'interroger sur la compatibilité de l'information sémantique entre une exploitation plus lexicographique ou plus terminographique du métadictionnaire. Passionnante sous un angle théorique, la discussion de ce point se heurte au principe de réalité : dans un contexte monolingue, les auteurs de dictionnaires spécialisés se soucient rarement des exigences de l'école de Vienne en matière de définition par compréhension et versent, on l'a vu, dans l'encyclopédisme. Quant aux auteurs de dictionnaires polyglottes, on se rappellera qu'il est exceptionnel qu'ils proposent des définitions dans chaque langue.

« There are various methods of defining concepts, which are used according to the nature of the concepts to be defined and the particular purpose of definition, which ranges from the precise delimitation of the knowledge space occupied by a concept to an aide-memoire ; from the need of a translator to check the equivalence of a term to the subject specialist who has to identify a new process or product. »

(Sager 1990 : 42.)

Il y a tout lieu de penser que cette situation ne changera pas dans l'avenir et Juan Carlos Sager (*ibid.*) propose avec sagesse d'admettre la variété des modes définitoires tant en lexicographie qu'en terminologie. Il est vrai que, comme le rappelle Maria Teresa Cabré (1998 : 182), même les lexicographes de la langue générale n'hésitent pas à jouer habilement sur les différents types de définitions.

En d'autres mots, il semble vain de penser que la création d'un métadictionnaire conduirait à détruire les qualités distinctives des définitions terminographiques et lexicographiques en langue de spécialité. Si dans la réalité, les dictionnaires spécialisés monolingues ont souvent des tendances encyclopédiques, ils ont également pour caractéristique de présenter une information sémantique beaucoup plus riche que les dictionnaires polyglottes. Correctement balisée, celle-ci ne peut qu'enrichir des champs de la fiche terminologique, que le traducteur est libre ou non de consulter. Le plus important est, ici encore, de distinguer clairement les définitions proprement dites des développements encyclopédiques, notes, antonymes, liens, etc. Offrir au dictionnariste des champs d'encodage distincts ne peut que le conduire à réfléchir au contenu des définitions qu'il propose.

Finalement, on se doit de souligner que dans le cadre des industries de la langue, l'évolution des produits dictionnaires finira par influencer les modèles définitoires. On sait dès à présent que l'exploitation correcte de la microstructure et du métalangage d'une lexicographie bilingue de la langue générale comme le *Robert & Collins* permet de « transformer le dictionnaire en une sorte de thésaurus où l'encyclopédie se mêle au lexical » (Fontenelle 1996 : 13). Par ailleurs, les travaux menés sur l'exploitation de corpus textuels et les réseaux sémantiques, particulièrement au sein des bases de connaissances terminologiques, témoignent à suffisance des rapprochements à venir en matière de définition. Convaincus de cette perspective, certains travaillent déjà à une représentation similaire du vocabulaire général et du vocabulaire spécialisé (Viegas 1997).

3.3 Concevoir des forums rédactionnels

Lorsqu'on alimente une grande base de données multilingue, la principale difficulté est souvent de trouver des dictionnaires polyglottes qui ne soient pas de simples lexiques présentant des listes de traductions, sans aucune garantie sémantique d'équivalence. La tentation est alors grande de récupérer plusieurs dictionnaires spécialisés monolingues offrant une information lexicale, syntaxique et sémantique beaucoup plus étoffée et de tenter de les faire se correspondre. Ceci suppose, bien

entendu, un travail de validation des équivalences au travers d'un dialogue étroit entre experts de langues différentes. Jadis difficile à mettre en œuvre, ce dialogue est désormais rendu aisé par le prodigieux développement des réseaux électroniques de communication.

Voici peu, la moindre réunion d'une équipe internationale de rédacteurs spécialistes du domaine avait un coût exorbitant. Désormais, il est possible de créer un espace rédactionnel virtuel dans le cadre duquel des collaborateurs de tous pays pourront négocier l'établissement des équivalences au sein d'un métadictionnaire plurilingue. Comme le notait déjà Wüster (1968 : 2.19), la plupart des grands dictionnaires spécialisés polyglottes ont été conçus au départ du travail effectué sur une seule langue (par exemple, l'allemand dans les dictionnaires de Schlomann (1906-1932)), ce qui les rend peu performants lorsqu'on traduit depuis une autre langue. Ce constat demeure valable jusqu'à ce jour.

La Commission européenne a très bien perçu les nouvelles possibilités ouvertes par internet, puisque son programme *Multilingual Information Society (MLIS)* finance des projets de constitution de « forums terminologiques ». Derrière cette appellation pour le moins ambiguë, on trouve l'idée de la création d'espaces rédactionnels interactifs visant à améliorer, mettre à jour et consolider des données terminologiques. Un meilleur dialogue entre rédacteurs, experts et utilisateurs de même que l'exploitation de corpus textuels en ligne devraient permettre de suivre rapidement l'évolution des vocabulaires spécialisés. Ce type d'espace interactif devrait surtout permettre aux rédacteurs de travailler en parallèle, sans qu'une langue n'impose son point de vue²⁰.

L'éclatement de l'information polysémique en plusieurs entrées homonymes semble devoir s'y imposer fréquemment, en fonction de la subdivision des sous-domaines, des relations sémantiques et des exigences de la traduction. La polysémie ne devrait toutefois pas être remise en cause au-delà de l'application stricte de ces critères. De même, des « vides » pourraient demeurer dans certaines langues, pour autant que les rédacteurs s'entendent pour expliquer le problème de traduction posé²¹. On en arriverait ainsi à tenter de concevoir un dictionnaire multilingue qui rende compte des divergences entre les langues, plutôt que de coller des étiquettes sur des concepts parfois difficiles à cerner, même en langue de spécialité.

L'obligation d'enregistrer l'information à l'aide d'une interface commune et la possibilité d'exploiter divers outils d'aide à la rédaction devraient, en outre, garantir la constitution d'un véritable métadictionnaire à partir duquel il sera aisé de générer de nombreux produits adaptés aux besoins de chacun (spécialiste, étudiant, traducteur, interprète...). En effet, correctement balisées, les acceptions pourront toujours être réagencées de manière à adopter une présentation monolingue et polysémique : il suffira de regrouper sous une même entrée toutes les acceptions définies en une langue sous des entrées homonymes. L'une des principales métamorphoses du dictionnaire monolingue et polysémique ainsi conçu sera que le critère discriminant les acceptions y sera étroitement lié à la prise en compte des sous-domaines et à la confrontation avec les n langues décrites dans le métadictionnaire. S'agissant du vocabulaire d'un domaine spécialisé relativement stable, on peut penser que ces acceptions auront pour principal mérite d'adopter, à mesure qu'augmente le nombre de langues, des contours qui rendent compte d'une communauté internationale de points de vue.

4 SYNTHÈSE

Le principe d'équivalence notionnelle est fondé sur une confrontation des langues dans une perspective descriptive. Par-delà l'application de ce principe, on peut très bien se borner à rendre compte des problèmes d'équivalence rencontrés dans un domaine marqué par les traditions de chaque culture. C'est d'ailleurs la meilleure manière d'aider le traducteur à comprendre des textes dont les auteurs font très souvent fi des normes terminologiques...

Ceci relativise l'ambition initiale de l'école de Vienne qui visait à d'abord établir un accord sur les notions avant de chercher à les désigner. Alors que cette école opte pour la normalisation des concepts au niveau international, une approche plus descriptive est possible et permet aux locuteurs de chaque langue de partager leurs univers notionnels, plutôt que de les contraindre à partager un même univers préconçu. La possibilité de créer des espaces de rédaction virtuels sur internet donne à espérer que la confrontation des points de vue des dictionnaristes de langues différentes débouchera sur une plus fine description des problèmes d'équivalence.

Le modèle de la notion interlinguistique proposé dans le cadre du P.E.N. n'est pas sans conséquences : l'ajout d'une nouvelle langue, le progrès technique ou scientifique, voire l'évolution culturelle peuvent impliquer une révision du découpage notionnel et donc des définitions, des termes, des contextes, des liens, etc. Cette labilité paraîtra constituer un vice rédhibitoire, mais elle est le prix exact d'un travail rigoureux d'établissement des équivalences. L'informatique semble toutefois à même de gérer la lourdeur de ce modèle. Il est d'ailleurs bon de rappeler qu'en intelligence artificielle, on est également confronté à une pareille nécessité de reconsidérer la place des nœuds d'un réseau sémantique au fur et à mesure que s'accroissent les connaissances (Levrat et Sabah 1990 : 96).

Nous sommes aujourd'hui convaincu que la méthodologie du dictionnariste dépend moins de la distinction – toujours problématique - entre langue générale et langue de spécialité que du choix entre les perspectives multilingue et monolingue. Celui qui a pour idéal de permettre une traduction juste et précise ne peut se permettre de classer les sens en fonction de critères aléatoires (sens dérivé, par extension, par métaphore, par métonymie, etc.). Pour arriver à produire l'équivalence, il ne pourra jamais échapper à la nécessité de signifier la même chose dans chacune des langues envisagées.

Cette exigence de précision sémantique préside également à tout traitement informatique du lexique. Ce constat nous convainc de plaider pour une convergence des progrès dictionnaires vers une méthodologie compatible, sinon commune, de description des vocabulaires spécialisés, quelles que soient les applications qui doivent en dériver.

*Marc Van Campenhoudt,
Centre de recherche TERMISTI,
Institut supérieur de traducteurs et interprètes,
Bruxelles.*

BIBLIOGRAPHIE

- AUGER, P. (1976) : « La terminologie : une discipline linguistique du XX^e siècle », dans DUPUIS, H., éd., *Essai de définition de la terminologie. Actes du colloque international de terminologie (Québec, Manoir du lac Delage, 5-8 octobre 1975)*, Québec, Régie de la langue française, p. 59-71.
- CABRÉ, M.T. (1998) : *La terminologie. Théorie, méthode et applications*, traduit du catalan, adapté et mis à jour par Cormier, M. et Humbley, J., Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa (Regards sur la traduction) et Paris, Armand Colin (U – Linguistique).
- CILF (1989) : *Dictionnaire de l'océan*, Paris, Conseil international de la langue française.
- C.E.C. (1992a) : *Multilingual dictionary of fishing gear*, 2nd ed., Oxford, Fishing News Books et Luxembourg, Office for Official Publications of the European Communities.
- C.E.C. (1992b) : *Multilingual dictionary of fishing vessels and safety on board*, 2nd ed., Oxford, Fishing News Books et Luxembourg, Office for Official Publications of the European Communities.
- FELBER, H. (1987) : *Manuel de terminologie*, Paris, UNESCO.
- FONTENELLE, Th. (1996) : « Réseaux sémantiques et dictionnaires bilingues électroniques », dans Clas, A., Thoiron, Ph. et Béjoint, H., éd., *Lexicomatique et dictionnaires, IV^{es} journées scientifiques du réseau thématique « Lexicologie, terminologie, traduction », Université Lumière (Lyon II), 28-30 septembre 1995*, Montréal, AUPELF-UREF et Beyrouth, F.M.A., p. 31-42.
- IDE, N. et VÉRONIS, J. (1996) : « Codage TEI des dictionnaires électroniques », dans *Cahier GUTenberg, Numéro spécial : TEI - Text Encoding Initiative*, juin 1996, n° 24, p. 170-176.
- ISO/FDIS 12 200 (1998) : *Applications informatiques en terminologie - Format d'échange de données terminologiques exploitables par la machine (MARTIF) - Transfert négocié*, Genève, Organisation internationale de normalisation (ISO/TC 37).
- ISO/TR 12 618 (1994) : *Aides à apporter par les ordinateurs dans les travaux de terminologie – Création et utilisation de bases de données terminologiques et de corpus de textes*, Genève, Organisation internationale de normalisation (ISO/TC 37).
- ISO/FDIS 12620 (1998) : *Aides informatiques en terminologie - Catégories de données*, Genève, Organisation internationale de normalisation (ISO/TC 37).
- JAL, A. (1848) : *Glossaire nautique. Répertoire polyglotte de termes de marine anciens et modernes*, 2 vol., Paris, Didot.
- JAL, A. (1970-) : *Nouveau glossaire nautique d'Augustin Jal. Révision de l'édition publiée en 1848*, Paris et La Haye, Mouton, puis Paris, Éditions du C.N.R.S. (en cours de publication).
- LANDOLT, H.M.F. (1865-1871) : *Dictionnaire polyglotte de termes techniques militaires et de marine [...]*, Leide, E.J. Brill.
- LERAT, P. (1989) : « Les fondements théoriques de la terminologie », dans *La banque des mots*, numéro spécial, p. 51-62.
- LERAT, P. (1995) : *Les langues spécialisées*, Paris, Presses universitaires de France (Linguistique nouvelle).
- LEVRAT, B. et SABAH, G. (1990) : « "Sorte de", une façon de rendre compte de la relation d'hyponymie/hyperonymie dans les réseaux sémantiques », dans *Langages*, n° 98, p. 87-102.
- LYONS, J. (1970) : *Linguistique générale. Introduction à la linguistique théorique*, Paris, Larousse (Langue et langage).

- MATHIEU-COLAS, M. (1996) : « Représentation de la polysémie dans un dictionnaire électronique », dans Clas, A., Thoiron, Ph. et Béjoint, H., éd., *Lexicomatique et dictionnaires, IV^{es} journées scientifiques du réseau thématique « Lexicologie, terminologie, traduction »*, Université Lumière (Lyon II), 28-30 septembre 1995, Montréal, AUPELF-UREF et Beyrouth, F.M.A., p. 317-325.
- MELBY, A.K., Schmitz, K.I.D. et Wright, S.E. (1996) : « The Machine Readable Terminology Interchange Format (MARTIF) », dans *TermNet News*, 54/55, consultable à l'adresse www.ttt.org/theory/termnet.html.
- NOUVEAU PETIT ROBERT (1993) : *Le nouveau petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Nouvelle édition remaniée et amplifiée*, Paris, Le Robert.
- PAASCH, H. (1890) : *Illustrated Marine Encyclopedia [...]*, Anvers, Ratinckx frères.
- PAASCH, H. (1901) : *De la quille à la pomme de mât. Dictionnaire de marine en anglais, français et allemand [...]*, 3^e édit., Anvers, H. Paasch, Hamburg, Eckardt & Messtorff.
- REY, A. (1992) : *La terminologie. Noms et notions*, 2^e édit. corrigée, Paris, P.U.F. (Que sais-je?, n° 1780).
- ROBERT & COLLINS SENIOR (1993) : *Le Robert & Collins. Dictionnaire anglais-français, français-anglais Senior*, Paris, Dictionnaires Le Robert et Glasgow, HarperCollins Publishers.
- RONDEAU, G. (1984) : *Introduction à la terminologie*, 2^e édit., Chicoutimi, Gaëtan Morin.
- SAGER, J.C. (1990) : *A Practical Course in Terminology Processing*, Amsterdam et Philadelphia, John Benjamins Publishing Company.
- SCHLOMANN, A. (1906-1932) : *Illustrierte Technische Wörterbücher*, 17 vol., München und Berlin, R. Oldenbourg, divers autres lieux et éditeurs.
- VAN CAMPENHOUDT, M. (1991) : « TI, le logiciel d'expérimentation notionnelle de Termisti », dans *Terminologies nouvelles*, n° 5, p. 11-14.
- VAN CAMPENHOUDT, M. (1996) : « Réseau notionnel, intelligence artificielle et équivalence en terminologie multilingue : essai de modélisation », dans Clas, A., Thoiron, Ph. et Béjoint, H., éd., *Lexicomatique et dictionnaires, IV^{es} journées scientifiques du réseau thématique « Lexicologie, terminologie, traduction »*, Université Lumière (Lyon II), 28-30 septembre 1995, Montréal, AUPELF-UREF et Beyrouth, F.M.A., p. 281-306.
- VIEGAS, É. (1997) : « Questions de terminologie ou de lexicographie », dans *Actes des 2^{es} rencontres « Terminologies et intelligence artificielle » - TIA-97*, Toulouse, Équipe de recherche en syntaxe et sémantique, Université de Toulouse-le-Mirail, p. 85-100.
- WÜSTER, E. (1968) : *Dictionnaire multilingue de la machine-outil. Notions fondamentales, définies et illustrées, présentées dans l'ordre systématique et l'ordre alphabétique. Volume de base anglais-français = The Machine Tool. An Interlingual Dictionary of Basic Concepts comprising an Alphabetical Dictionary and a Classified Vocabulary with Definitions and Illustrations. English-French Master Volume*, London, Technical Press.

-
1. Mises en avant par l'école de Vienne (voir par exemple, Felber 1987 : 82sv.), ces caractéristiques distinctives méritent d'être relativisées. Sur ce sujet, on lira avec intérêt les analyses de Juan Carlos Sager (1990 : 8) et de Maria Teresa Cabré (1998 : 74-86).
 2. Dans le domaine maritime, nous ne connaissons qu'un seul ouvrage qui puisse être considéré comme un dictionnaire de langue : il s'agit du *Glossaire nautique* d'Augustin Jal (1848), actuellement en cours de refonte par le C.N.R.S.
 3. Nous pensons notamment au dictionnaire des pêches de la Commission des Communautés européennes (C.E.C. 1992a et 1992b).
 4. Seuls certains termes sont définis.
 5. On trouvera le descriptif bibliographique de ces ouvrages à l'adresse www.refer.org/termisti/bibdict.htm.
 6. La norme ISO/TR 12618 (1994 : 4) semble adopter ce point de vue pour la terminographie en sciences humaines, puisqu'elle déconseille fortement de concevoir des terminographies qui couvrent plus de deux langues dans des domaines comme le droit, les sciences sociales, l'éducation, etc.
 7. À titre d'exemple, l'*Illustrated Marine Encyclopedia* rédigée par Heinrich Paasch (1890) uniquement en anglais comporte une moyenne de 84,70 % d'entrées définies (pour quelque 3 000 entrées), là où le dictionnaire trilingue qui en est dérivé (Paasch 1901) en comporte seulement 22,75 %. Il est vrai que ce dictionnaire de traduction multiplie par quatre le nombre d'entrées du fait de la prise en compte de nombreux hyponymes classés à la suite de la définition de leur hyperonyme.
 8. Nous préférons parler de *tradition wüsterienne* ou d'*école de Vienne*, car la lecture attentive des travaux d'Eugen Wüster montre une prudence beaucoup plus grande que celle de certains de ses disciples.
 9. Comme nous l'avons déjà suggéré par le passé (Van Campenhoudt 1996 : 303), le critère de l'équivalence est étrangement proche du critère étymologique qui préside au dégroupement des entrées dans les dictionnaires fondés sur l'approche polysémique. Les *Petit et Grand Robert* distinguent deux entrées *bière* du fait de l'existence de deux étymons différents : le néerlandais *bier* et le francique *bera*. Ce critère étymologique équivaut, *mutatis mutandis*, à se servir de langues étrangères pour présider au dégroupement homonymique. Traduites par exemple en anglais, les deux entrées *bière* requièrent des traductions différentes : *beer* et *coffin*.
 10. Nous ne reproduisons pas la suite de l'article, consacrée aux syntagmes.
 11. À ce stade de notre exposé, nous ne devrions plus parler que d'*entrée*. Par facilité, nous utiliserons le terme *notion interlinguistique* et son hyperonyme *notion* pour désigner le contenu sémantique correspondant à l'équivalence établie en fonction du P.E.N.
 12. Nous reprenons l'idée de « langues isomorphes » à Lyons (1970 : 45).
 13. Les couples de deux lettres ne correspondent qu'à une dénomination arbitraire de la notion interlinguistique à prévoir et nullement à son extension : la notion [af] ne possède que l'extension de la notion [a].
 14. Le verbe *haler*, parfois présenté comme équivalent (Kerchove 1961 : 888), est désuet et n'implique pas nécessairement un changement dans le sens des aiguilles d'une montre.
 15. De tels cas permettent de comprendre pourquoi certains auteurs, comme Rondeau (1984 : 11, 19), sont tentés d'assimiler la notion au signifié.
 16. L'échange négocié suppose un accord préalable sur les D.T.D. et la confection d'un programme de conversion dédié, tandis que l'échange aveugle permet, au travers d'une D.T.D. commune utilisée comme format-pivot, de ne pas devoir à chaque fois construire un convertisseur différent. À ce jour, seul le format GENETER conçu à l'université de Rennes II a fait ses preuves en matière d'échanges aveugles. On trouvera le descriptif de ce format à l'adresse : www.uhb.fr/Langues/Craie/balneo/demo_geneter.pl.
 17. www.uic.edu/orgs/tei/index.html.
 18. En son point 12.1, la T.E.I. propose simplement une subdivision de l'élément <body> à l'aide de l'élément <div>.
 19. Ceci explique sans doute le succès du format-pivot GENETER, sélectionné par plusieurs projets européens.
 20. DHYDRO, l'un des projets financés par le programme MLIS, vise précisément à créer sur internet un espace rédactionnel destiné à permettre l'évolution progressive de trois versions monolingues du *Dictionnaire hydrographique* de l'Organisation

hydrographique internationale vers un métadictionnaire. L'adresse du projet DHYDRO est : www.loria.fr/projets/MLIS/DHYDRO/
21. Comme le suggère d'ailleurs la norme ISO/TR 12 618 (1994 : 4), qui nous semble marquer une nette évolution du TC37 en matière de description linguistique.